



RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LORS DE L'AG DE 2020

Extrait des statuts article 2-6

« Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale ordinaire. Le renouvellement se fait par tiers après un tirage au sort la première année. Pour être éligible la majorité légale est requise »

Si vous souhaitez faire acte de candidature en 2020 merci de retourner le coupon ci-joint pour le 5 Septembre 2020.

ACTE DE CANDIDATURE AU CA DE MAUVES TT

Je soussigné

fait acte de candidature pour siéger au Conseil d'Administration de MAUVES TT.

Date et Signature